



Le 20 mai 2010

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Expulsion d'Ardy, jeune kosovar polyhandicapé : il y a urgence, sa santé se dégrade !**

Quinze jours après l'expulsion d'Ardy, jeune polyhandicapé kosovar, et de sa famille, l'Association des Paralysés de France (APF), la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) et Réseau Éducation sans Frontières (RESF), mobilisés pour son retour, lancent un cri d'alarme et d'indignation !

L'état de santé de l'adolescent se dégrade et sa prise en charge au Kosovo apparaît difficile. En parallèle, du côté du président de la République et du gouvernement, le silence sur cette affaire est assourdissant !

L'APF, la LDH et RESF font appel au soutien de toutes les associations de défense des droits et de tous les citoyens !

L'APF, la LDH et RESF demandent le retour d'Ardy et de sa famille et souhaitent vivement que les pouvoirs publics fassent toute la transparence sur la situation réelle d'Ardy !

L'APF, la LDH et RESF sont révoltés par le silence assourdissant du président de la République et du gouvernement dans cette affaire ! Un silence d'autant plus déplorable que le jeune homme, censé ne pas être mis en danger par le renvoi dans son pays, va mal !

L'état de santé d'Ardy se dégrade : c'est ce que déclarent les médecins qui le suivent à Pristina, ajoutant qu'ils n'ont pas les moyens médicaux de le prendre en charge – contrairement aux affirmations des pouvoirs publics français pour justifier son expulsion ! En effet, pour les médecins kosovars : *« A cause de la progressivité de la maladie, le besoin de l'enfant pour la nutrition entérale continue et pour le traitement multidisciplinaire, nous pensons que l'enfant a besoin d'un traitement ultérieur à l'étranger. »*

L'APF, la LDH et RESF rappellent que l'état de santé d'une personne malade et la nécessité de soins quotidiens importants ne peuvent pas passer au second plan, derrière une politique gouvernementale qui consiste à « faire du chiffre » en matière d'expulsions !

**L'APF, la LDH et RESF demandent instamment le retour du jeune Ardy et de sa famille.**

**Les associations demandent aussi à ce que toute la transparence soit faite sur la situation réelle du jeune garçon !**

**L'APF, la LDH et RESF demandent enfin leur soutien à toutes les associations de défense des droits et à tous les citoyens.**

Pour suivre la mobilisation locale et signer la pétition pour le retour d'Ardy :

<http://blogardy.over-blog.com/>

**Rappel des faits :**

Le 6 mai dernier, l'Association des Paralysés de France (APF) et le Réseau Éducation sans Frontières (RESF) se révoltaient face à l'expulsion d'un jeune polyhandicapé de 15 ans, Ardy, accueilli à l'Institut d'Éducation Motrice (IEM) « Les Jonquilles<sup>1</sup> » à Freyming-Merlebach (57).

En effet, le lundi 3 mai à 21h, des policiers et des gendarmes ont fait irruption dans l'IEM. Munis d'une décision préfectorale d'expulsion, ils ont emmené avec eux le jeune, devant le personnel soignant choqué et impuissant. Après avoir passé la nuit au Centre de Rétention Administrative de Metz, il a été expulsé de France avec sa famille, mardi 4 mai à 10h par avion à destination du Kosovo.

Ce jeune polyhandicapé accueilli dans un IEM depuis mars 2010, est d'origine kosovare. Arrivé clandestinement en France avec ses parents, sa grande sœur et son frère, sa famille a été accueillie en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, tandis que la Maison départementale des personnes handicapées a orienté le jeune atteint d'une maladie évolutive vers l'IEM « Les Jonquilles ». Une demande de régularisation pour la famille avait été instruite par des travailleurs sociaux.

C'est par le biais de l'association RESF que l'APF a appris l'expulsion de la famille par avion le lendemain matin, mardi à 10h. Toute la procédure d'expulsion avait été organisée à l'avance puis exécutée dans la précipitation afin que l'expulsion passe inaperçue et ne soulève pas des vagues de protestation, légitimes au regard de l'état de santé de l'enfant.

**Contacts :**

APF : Evelyne Weymann 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37  
APF : Sylvaine Séré de Rivières 01 40 78 69 60 – 06 07 40 16 65  
LDH : Virginie Peron 01 56 55 51 07

---

<sup>1</sup> IEM géré par l'association AOFPAH.